

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	9 avril 2024	Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024 Publié en ligne le 14/05/2024 ID : 040-200009868-20240409-20240409DB02B1-BF
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20240409DB02B1	
Thématique :	Finances			
Titre :	Adoption du budget primitif – Budget principal CIAS			



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 28 mars 2024)

Président
Nombre de conseillers : 8
Nombre de membres nommés : 8
Présents : 10
Absents excusés : 6

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :
 Mesdames De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne, Labeyrie Isabelle, Libier Maïté, Paucet Sylvie;
 Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc.

Absents excusés :
 Mesdames Crouts de Paille Nina et Jaury Chamalbide Christine
 Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouède Jean-Claude et Prosper José.

OBJET : OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse est annexée au projet de budget primitif soumis à l'approbation du conseil d'administration.

BUDGET PRINCIPAL 2024

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses

Total des propositions des dépenses de fonctionnement : 2 109 945,53 €

**b) Recettes**

Total des propositions des recettes de fonctionnement : 2 109 945,53 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**a) Dépenses**

Total des propositions de dépenses d'investissement : 177 924,95 €

b) Recettes

Total des propositions de recettes d'investissement : 177 924,95 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L. 2311-1 et suivants et L. 2313-1 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 19 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil d'administration du 19 décembre 2023 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

VU le débat d'orientations budgétaires tenu en séance de conseil d'administration du CIAS du 20 février 2024 au titre de l'exercice 2024 ;

VU la note de synthèse et le projet de budget principal pour 2024, annexés à la présente et établi conformément aux dispositions de l'article L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le budget des communes et EPCI à fiscalité propre de 10 000 habitants et plus, ainsi que des CIAS qui sont soumis à la nomenclature M57, est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil d'administration en décide ainsi, par article ;

CONSIDÉRANT toutefois que, si le projet de budget doit, sur le plan formel, respecter les règles de présentation prescrites par les dispositions précitées du code général des collectivités territoriales, ces mêmes dispositions n'imposent pas nécessairement qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles, à condition qu'un débat ait préalablement eu lieu pour constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des administrateurs sur les modalités de vote du projet de budget ;

décide :

- d'approuver les modalités de vote du projet de budget principal pour 2024 annexé à la présente, proposées par le Président comme suit : procéder à un vote portant sur les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement et d'investissement,
- d'adopter, chapitre par chapitre et selon les montants figurant dans le budget prévisionnel en annexe de la présente, les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement et d'investissement du projet de budget principal pour l'exercice 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240409-20240409DB02B1-BF



- d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 9 avril 2024

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président,

Pierre  

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240409-20240409DB02B1-BF

